



Jugend!



FRANÇAIS

TOUT DE A À Z

SUR LA FORMATION ET LA
FORMATION EN ALTERNANCE !

www.igmetall-jugend.de
www.facebook.com/igmetalljugend

A

ACCIDENT

Lorsque tu as un accident durant le travail ou sur le chemin pour te rendre au travail, l'assurance-accidents obligatoire se charge des frais. Ceci s'applique également dans le cas d'accidents qui se produisent dans les établissements d'enseignement professionnel ou les écoles supérieures/universités ainsi que sur le chemin pour s'y rendre.

En principe, l'employeur ou le médecin traitant est tenu d'informer la caisse de prévoyance contre les accidents quand un accident du travail entraîne un arrêt de travail supérieur à trois jours. En cas de problèmes, contacte ton comité d'entreprise ou les représentants des jeunes et des apprentis.

ACCORD D'ENTREPRISE

Les accords d'entreprise sont négociés entre le comité d'entreprise et la direction de l'entreprise. Ceci est une possibilité pour améliorer la situation de travail au sein de l'entreprise. Ainsi, il existe, par exemple, des accords d'entreprise excluant tout retour des apprentis dans l'entreprise une fois les cours terminés dans l'établissement d'enseignement professionnel – indépendamment de la durée des cours. D'autres sujets peuvent être l'aménagement du temps de travail, la formation continue, l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.

ACTIVITÉS ÉTRANGÈRES À LA FORMATION

L'objectif principal de ta formation est d'apprendre le mieux possible ta profession. Afin d'avoir les meilleures chances pour l'avenir. C'est pourquoi il est conseillé que tu fasses le plus d'expériences possibles durant la forma-

tion. Toujours effectuer uniquement les mêmes opérations ou les courses et le rangement pour les autres n'en fait pas partie. Mieux encore : de telles activités monotones n'apportent rien à la formation et sont même interdites au vu de la loi sur la formation professionnelle.

AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (BAB)

Tu as trouvé une place d'apprentissage mais qui est loin de chez toi ? Dans certaines conditions, tu as droit à une aide financière de l'État. Tu reçois l'aide à la formation professionnelle si, durant la formation, tu n'habites pas chez tes parents parce que l'entreprise où tu suis la formation est trop loin. Si tu as plus de 18 ans ou si tu es marié(e) ou si tu as au moins un enfant, tu peux également recevoir une aide à la formation professionnelle même si tu vis près de chez tes parents. Celle-ci t'es versée pour la durée de la formation. Il est important d'en faire la demande le plus tôt possible – de préférence, avant de commencer la formation – auprès du service d'orientation professionnelle de l'Agence fédérale de l'emploi. Si tu en fais la demande après avoir commencé la formation, l'aide sera rétroactive seulement jusqu'au début du mois au cours duquel tu as fait la demande. La décision, quant à savoir si tu recevras cette aide et de combien elle sera, dépend du montant de ta rémunération d'apprentissage et du revenu de tes parents. En tant qu'étudiant(e) suivant une formation en alternance, tu n'as malheureusement pas droit à cette aide à la formation professionnelle. Tu trouveras des informations et les formulaires de demande d'aide à la formation professionnelle auprès de toutes les Agences de l'emploi.

AIDES D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION (ABH)

Si tu as des problèmes durant la formation et qu'il te faille plus de temps pour apprendre, tu peux faire appel, en particulier, à des aides d'accompagnement à la formation (abH). L'objectif est que tu réussisses ta formation professionnelle. Une à deux fois par semaine, tu peux prendre part à des cours de soutien particuliers : soit durant le temps libre, soit en

te faisant exempter par l'entreprise. Dans des petits groupes de travail, tu peux parler des devoirs à faire, réviser ce qui a été enseigné ou te préparer pour une interrogation écrite. Il est, en outre, possible de se faire conseiller en cas de problèmes personnels, professionnels ou scolaires. Les représentants des jeunes et des apprentis, le comité d'entreprise ou ta section locale IG Metall t'informeront volontiers à ce sujet.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Si tu as moins de 25 ans et que tu suives une formation, tes parents reçoivent des allocations familiales pour toi – quelle que soit ta rémunération d'apprentissage. Dans certaines circonstances, les allocations familiales sont également versées quand tu te trouves entre deux formations ou bien, p. ex., quand tu as un travail à temps partiel de 20 heures au maximum à côté de tes études. Même si tu as une occupation minime, tes parents continuent à percevoir les allocations familiales. Le bureau de ta section IG Metall te fournira de plus amples informations à ce sujet.

APPRENTISSAGE AVEC UN ENFANT

Les dispositions légales habituelles s'appliquent pour toi durant la grossesse. En principe, tu as ensuite droit au congé parental.

Avant ton retour dans l'entreprise, il te faut clarifier la question de la garde des enfants : éventuellement, ton entreprise dispose d'une garde d'enfants, voire même d'une crèche. Sinon, renseigne-toi auprès du service allemand de protection de la jeunesse pour savoir si tu as droit à une prise en charge par une assistante maternelle ou quelles offres publiques existent sur place (p. ex. : crèches/jardins d'enfants).

Il y a aussi des aides financières : En principe, tu as droit aux allocations familiales et parentales. Si tu perçois une aide à la formation professionnelle (BAB), celle-ci est suspendue durant le congé parental. Cependant, dans certaines conditions, tu peux recevoir des allocations supplémentaires du bureau d'aide sociale – par exemple, un supplément pour besoins exceptionnels à partir de la 12^{ème} semaine de grossesse ou une aide unique pour acheter des vêtements pour femmes enceintes et une layette.

Il est préférable que tu te fasses conseiller personnellement et suffisamment tôt. Les représentants des jeunes et des apprentis ou ton comité d'entreprise, mais également ta section locale IG Metall t'aideront volontiers.

Voir aussi : protection de la maternité, congé parental, études avec enfant



20 ANS, FORMATION EN ALTERNANCE EN MÉCATRONIQUE GÉNÉRALE, REPRÉSENTANT DES JEUNES ET DES APPRENTIS, MANNHEIM

Mon ultime conseil pour un bon commencement

C'est ton attitude personnelle qui compte. Reste détendu et ne te mets pas toi-même sous pression. Car si tu as des

pensées qui te rendent tendu et nerveux, tu auras des difficultés à te lancer. Réjouis-toi donc plutôt de cette phase de vie pleine d'enseignement et intéressante qui se terminera plus rapidement que tu ne peux le croire. Réagis toujours de manière convenable. Mais conserve absolument le fond de ta personnalité, car c'est ce qui te rend unique.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis membre d'IG Metall déjà depuis que j'ai commencé mes études. Même si, au début, je n'en avais pas complètement saisi les références historiques et le sens, j'apprécie aujourd'hui les avantages et les possibilités offertes par l'énorme force d'un syndicat. Grâce à une convention collective complémentaire pour étudiant(e)s suivant une formation en alternance chez John Deere, nous avons le bonheur de profiter à 100 % de toutes les modifications tarifaires. Il est préférable d'avoir un bon niveau d'organisation pour maintenir la convention collective complémentaire. Je ne regrette pas d'être membre d'IG Metall.

ASSEMBLÉE DES JEUNES ET DES APPRENTIS

Des problèmes durant ta formation ? Alors, parles-en durant la prochaine assemblée des jeunes et des apprentis. Là, tu pourras réfléchir avec les représentants des jeunes et des apprentis et tes collègues sur les causes, sur ce qui doit changer et sur comment imposer vos revendications. Les assemblées des jeunes et des apprentis doivent se tenir régulièrement ; les représentants des jeunes et des apprentis invitent à y prendre part.

ASSEMBLÉE DU PERSONNEL

Le comité d'entreprise invite toutes et tous les collègues, jusqu'à quatre fois par an, à prendre part à une assemblée du personnel pour rendre compte de ses activités. Cette assemblée a lieu durant le temps de travail. Tu es donc rémunéré(e) sur la base réglementaire. Il y a régulièrement des assemblées des jeunes et des apprentis à l'attention des apprenti(e)s, étudiant(e)s suivant une formation en alternance et des jeunes employé(e)s de moins de 18 ans.

ASSOCIATIONS

AStA et comités estudiantins

ASTA ET COMITÉS ESTUDIANTINS

En Allemagne, il existe un comité général des étudiants (« AStA ») dans chaque université et institut universitaire de technologie. C'est une représentation estudiantine. Les « AStA » ne s'occupent pas seulement de thèmes relevant de la politique universitaire et sociale, mais ils défendent aussi tes intérêts dans les comités de l'université ou de l'institut universitaire de technologie. Ils sont élus par l'ensemble des étudiants, en général, une fois par an. Outre l'AStA, il existe un parlement des étudiants dans lequel de nombreux groupes estudiantins sont représentés et qui contrôle le travail de l'AStA.

Parallèlement à cela, il y a aussi ce que l'on appelle des associations d'étudiants. Elles forment la représentation estudiantine dans les départements et s'occupent des questions propres aux départements. Mais nous aussi,

IG Metall, nous nous occupons des intérêts des étudiants et disposons, dans toute l'Allemagne, de bureaux d'information sur les écoles supérieures : www.hochschulinformationsbuero.de

AVERTISSEMENT

Quand ton employeur te donne un avertissement, il te montre, pour ainsi dire, le carton jaune. Éventuellement, il menacera de te licencier si tu enfreins de nouveau les règles du jeu. Tout avertissement dans ton dossier personnel peut également avoir des répercussions sur tes chances d'être embauché une fois l'apprentissage terminé.

Si tu reçois un avertissement que tu considères injustifié, tu dois absolument réagir. Informe-en les représentants des jeunes et des apprentis ou le comité d'entreprise. Prends position par écrit sur les reproches qui te sont faits. Tu peux demander à ce que ta réponse soit jointe à ton dossier personnel. Tu peux également exiger que l'avertissement soit retiré de ton dossier personnel, au besoin en passant devant les tribunaux.

B

BACCALURÉAT

En Allemagne, la réussite des épreuves de baccalauréat permet d'obtenir le baccalauréat général – et d'accéder à une université, une école supérieure ou un institut universitaire de technologie pour y faire des études. Tu peux ainsi choisir librement la discipline que tu souhaites étudier. À côté de cela, il y a le baccalauréat technologique, appelé baccalauréat professionnel. Celui-ci te permet uniquement de suivre certaines filières d'études. Au fait : si tu as un diplôme de formation professionnelle,

tu peux également passer le baccalauréat en empruntant la deuxième voie de formation, par exemple, en suivant des cours du soir dans un lycée d'adultes. Et avec un diplôme de formation professionnelle et une expérience professionnelle de plusieurs années, tu peux même faire des études sans avoir le baccalauréat. Les modalités diffèrent de Land à Land.

BOURSE

Malgré une rémunération, il arrive parfois qu'il ne soit pas possible de joindre les deux bouts. Vu qu'il n'est pas toujours possible de trouver facilement des occupations accessoires, il te faut envisager d'autres moyens de financement. Outre les allocations familiales, tu peux également faire une demande d'aide à la formation, dans certains cas, si tu as des problèmes financiers. Il y a aussi des bourses. Tu trouveras de plus amples informations à l'adresse : www.stipendienlotse.de

BUREAU D'INFORMATION D'IG METALL SUR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES

IG Metall te soutient également durant tes études. Nous mettons à ta disposition, en ligne, des informations importantes concernant tes études et l'insertion professionnelle, tes interlocuteurs(trices) et les dates.

Tu peux t'informer et te faire conseiller directement auprès de l'un des 55 bureaux syndicaux d'information sur les écoles supérieures (HiB) ou Campus Offices (CO) se trouvant dans ton école supérieure. Tu trouveras plus d'informations sur nos offres spéciales pour étudiant(e)s à l'adresse :

www.hochschulinformationsbuero.de

BUREAUX

Nous avons de nombreux bureaux IG Metall dans toute l'Allemagne. C'est là que travaillent pour toi les secrétaires compétent(e)s à la jeunesse et que se réunissent, en général, les comités locaux de la jeunesse. Nos bureaux locaux sont le point de contact quand tu veux nous rencontrer personnellement. Tu trouveras les adresses ici :

www.igmetall.de/view_ogs_suche.htm



PHILIPP BÖCKMANN

21 ANS, REPRÉSENTANT DES JEUNES ET DES APPRENTIS, NORDENHAM

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Le plus important est d'apprendre une profession qui te plaît et que tu aimes. Ceci te permet d'apprendre mieux et plus facilement beaucoup d'autres choses touchant à ta

formation. Il est tout aussi important, non seulement que le métier te plaise, mais aussi que tu aies une bonne relation avec tes collègues. Quand l'ambiance de travail est positive, tu vas plus volontiers travailler. Et puis, les autres apprenti(e)s seront également plus disposé(e)s à t'aider si, lors de la formation ou dans l'établissement d'enseignement professionnel, tu as des questions ou des problèmes que tu ne souhaiterais pas discuter avec le formateur.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

C'est aux jeunes d'organiser l'avenir du monde du travail. Parce qu'enfin, nous continuerons d'exercer cette profession plus longtemps que les anciens et anciennes collègues. J'utilise mon droit de codécision en m'engageant auprès des représentants des jeunes et des apprentis ainsi que dans les comités pour jeunes d'IG Metall – comme, par exemple, la commission de la jeunesse locale et d'arrondissement.

C

CADRE ALLEMAND DES CERTIFICATIONS (DQR)

Cet instrument, au nom quelque peu lourd, doit garantir la comparabilité des diplômes de fin d'études. Outre le Cadre Allemand, il existe également un Cadre Européen des Certifications (CEC). En cas de candidature dans un autre pays européen, la classification et ainsi également la reconnaissance de tes diplômes sont possibles rapidement. Pour plus d'informations : www.dqr.de

CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS

Cadre Allemand des Certifications

CARRIÈRE

Un préjugé très répandu : tu ne peux pas faire carrière si tu es membre d'un syndicat. C'est le contraire qui est vrai. Nous t'accompagnons fidèlement tout au cours de ta carrière. Pour nous, il est important que tu réussisses ta formation, tes études et toute autre qualification. Nous sommes à tes côtés pour te conseiller et te soutenir dans la voie que tu as choisie.

CARTE D'IDENTITÉ ÉTUDIANTE INTERNATIONALE (ISIC)

L'ISIC est la carte d'étudiant internationale. Elle est valable également pour les apprenti(e)s et les écoliers(ères). Cette carte valable dans le monde entier te permet de profiter de nombreuses réductions exclusives dans les musées, pour les logements, lors de l'autopartage et de cours de langue. Tu obtiens gratuitement l'ISIC si tu es membre d'IG Metall.

CERTIFICAT D'ARRÊT DE TRAVAIL

Certificat médical d'arrêt de travail et avis d'arrêt de travail

CERTIFICAT D'APPRENTISSAGE/CERTIFICAT DE TRAVAIL

Certificat

CERTIFICAT (CERTIFICAT DE QUALIFICATION)

À la fin de ta période de formation, tu as droit à trois certificats : le diplôme de la chambre, le certificat de l'établissement d'enseignement professionnel ainsi qu'un certificat de l'entreprise de formation.

Plus tard, au cours de ta vie professionnelle, tu as droit à un certificat de travail.

Le certificat d'apprentissage de l'entreprise peut être un certificat simple ou un certificat de qualification. Le certificat simple contient des renseignements sur ta personne ainsi qu'un minimum d'informations conformément à la loi sur la formation professionnelle (BBiG) ; ce sont la durée et l'objectif de la formation professionnelle ainsi que les aptitudes et connaissances acquises. Tu peux recevoir le certificat de qualification si tu le demandes expressément. Il contient des informations sur tes capacités à occuper des emplois à responsabilité, tes performances et tes compétences professionnelles particulières. Ce certificat ne doit pas contenir de remarques pouvant avoir un effet négatif quand tu poses ta candidature auprès d'une autre entreprise. Mais attention : pour contourner cette interdiction, les employeurs ont mis en œuvre une « langue secrète ». Si tu veux être certain(e), fais examiner ton certificat par IG Metall.

CERTIFICAT MÉDICAL D'ARRÊT DE TRAVAIL ET AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Certificat médical d'arrêt de travail. C'est un certificat délivré par le médecin. La « feuille jaune ». Il y est écrit que tu ne peux pas travailler pour cause de maladie et pour combien de temps tu seras probablement absent(e). L'important est d'en informer ton employeur directement le premier jour (le matin !) que tu vas chez le médecin et que tu n'iras pas travailler. Il faudra faire parvenir le certificat médical d'arrêt de travail à ton entreprise, au plus tard,

le troisième jour de ton absence. Selon la jurisprudence récente du tribunal fédéral du travail, l'employeur peut exiger que l'avis d'arrêt de travail soit présenté dès le premier jour de maladie.

Il existe parfois aussi des réglementations plus larges, donc : il est préférable de se renseigner !

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (IHK)

Chambres

CHAMBRE DES MÉTIERS (HWK)

Chambres

CHAMBRES

Parmi les chambres, il y a, par exemple, la Chambre de commerce et d'industrie (IHK) et la chambre des métiers (HWK). Ces « organes compétents » sont chargés du conseil et de la surveillance dans le domaine de la formation professionnelle. Ils contrôlent l'aptitude des entreprises de formation et des formateurs(trices), enregistrent les contrats de formation et organisent les examens intermédiaires et finals.

CODE DE L'ARTISANAT (HWO)

Il n'est pas permis à chacun qui sait changer les garnitures de freins d'une voiture ou faire une

vidange d'huile de se mettre à son compte en tant que mécanicien automobile. Le code de l'artisanat veille à cela. Il spécifie dans quelles conditions un artisan peut exercer sa profession. La formation, l'examen de maîtrise et l'organisation générale de la profession (p. ex. : dans les chambres des métiers) y sont également réglementés.

COMITÉ D'ENTREPRISE

Le comité d'entreprise et les représentants des jeunes et des apprentis s'engagent en faveur du paritarisme et de la démocratie dans l'entreprise. Ces droits ont été obtenus grâce au syndicalisme. Les missions du comité d'entreprise sont variées : il sert d'interlocuteur à tous les employés en cas de questions et de problèmes. Il veille à ce que les lois protectrices soient respectées et négocie avec la direction de l'entreprise, entre autres, le temps de travail, les congés et les modalités de la formation.

COMITÉ LOCAL DE LA JEUNESSE (OJA)

Le comité local de la jeunesse est le forum local pour ton engagement syndical. Les jeunes membres actifs IG Metall de ta région se réunissent régulièrement ici pour échanger des idées, discuter, planifier et réaliser ensemble des actions. Les réunions se tiennent généralement



REBEKKA VON HACHT

23 ANS, FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE DOMAINE DU GÉNIE MÉCANIQUE, REPRÉSENTANTE DES JEUNES ET DES APPRENTIS, LIMBACH-OBERFROHNA

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Sois ouvert et accepte ce qui vient ! Tu commences une phase entièrement nouvelle de ta vie. Le quotidien durant

les études diffère fortement du quotidien scolaire que tu as connu jusqu'ici. On se trouve confronté à de nombreuses nouvelles personnes et situations. Au début, ça ne fonctionne pas toujours immédiatement parfaitement et on doit trouver ses marques, mais c'est normal. Si tu es ouvert à ce qui est nouveau, tu auras nettement moins de difficultés à te lancer dans tes études.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Pour moi, c'était important d'avoir quelqu'un à mes côtés qui pouvait me défendre, moi et mes droits. Pour moi, IG Metall est ici le partenaire approprié. En outre, IG Metall met à ma disposition un réseau par le biais duquel je rencontre d'autres personnes qui partagent les mêmes idées que moi et avec qui j'ai déjà noué de nombreuses amitiés. J'apprécie tout particulièrement la grande palette de séminaires que propose IG Metall ; ceux-ci me permettent d'améliorer ma formation, de discuter et d'élargir mon horizon.

dans nos bureaux. C'est aussi là que tu pourras savoir quand nous nous rencontrons. Passe nous voir !

CONGÉS

Ton contrat d'apprentissage ou ton contrat de travail stipule le nombre de jours de congés auxquels tu as droit. La loi stipule que les apprenti(e)s de moins de 18 ans ont droit à 25 jours ouvrables par an, les apprenti(e)s de moins de 17 ans à 27 et les apprenti(e)s de moins de 16 ans à 30. Les personnes majeures ont droit à 24 jours ouvrables de congés. Ce sont les normes minimums. Tu ne dois pas avoir moins de congés. IG Metall a négocié un nombre supérieur de congés dans ses conventions collectives. Ce sont, en général, 30 jours ouvrés – donc six semaines complètes, quel que soit l'âge.

CONGÉ DE FORMATION

Également en tant qu'apprenti(e) ou étudiant(e) suivant une formation en alternance tu as droit au congé de formation dans la plupart des Länder.

CONGÉ EXCEPTIONNEL

Comme le nom l'indique, il s'agit d'un congé supplémentaire attribué dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple, en cas de mariage, de décès, de naissance ou de participation à des séminaires. Des dispositions légales et la convention collective régissent le congé exceptionnel. Pour plus d'informations à ce sujet, contacte les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité d'entreprise ou IG Metall.

CONGÉ PARENTAL

Le congé parental est le droit à être exempté(e) de travailler afin de permettre la garde et l'éducation des enfants. Les mères et les pères peuvent la faire valoir au cours des trois premières années de vie de l'enfant. Les mêmes dispositions légales s'appliquent aux apprenti(e)s qu'à tous les autres employés.

Tu peux te retirer entièrement ou partiellement de la vie professionnelle, au maximum pen-

dant trois ans, pour te consacrer à la garde et à l'éducation de ton enfant. Ta période de formation est interrompue pour cette durée et se prolonge en conséquence. Tu es tenu(e) d'indiquer à l'entreprise les durées précises de ton congé parental sept semaines auparavant.

Voir aussi : protection de la maternité, apprentissage avec un enfant, études avec enfant

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le rôle du contrat d'apprentissage est de régler : le début, la durée, la nature et l'objectif de la formation ; la durée de la période d'essai, du temps de travail quotidien et des congés ainsi que le montant de la rémunération d'apprentissage. Les conventions en contradiction avec les dispositions légales et qui te sont défavorables n'ont aucune validité.

CONTRÔLE DES OBJECTIFS DE L'APPRENTISSAGE

Dans de nombreuses entreprises, tes prestations sont mesurées à la fin de chaque période de formation à l'aide d'un formulaire d'évaluation. Mais bien souvent, celles-ci reflètent uniquement l'impression personnelle des formateurs(trices) – et sont donc très subjectives et partiales. Par exemple, qui peut mesurer tes « capacités de réflexion » ?

C'est pourquoi nous demandons à ce que soit introduit un contrôle des objectifs de l'apprentissage. Celui-ci permet de contrôler si tu as appris les contenus spécifiés dans le plan-cadre de formation. Sinon, ce n'est pas obligatoirement ta faute si, p. ex., tu as dû faire la même chose de manière répétée pendant plusieurs semaines (activités étrangères à la formation). Le contrôle des objectifs de l'apprentissage permet de mieux comprendre ton degré de formation. Nous avons déjà imposé cela dans certaines entreprises. Informe-toi auprès des représentants des jeunes et des apprentis.

CONVENTION COLLECTIVE

En Allemagne, les syndicats et les employeurs peuvent négocier de manière autonome les conditions de travail, c.-à-d. sans ingérence de

l'État et de la politique. Ceci a lieu par le biais de négociations salariales. Le résultat de telles négociations salariales est une convention collective. Le rôle des conventions collectives est d'améliorer les conditions de travail des employé(e)s. Elles réglementent, entre autres :

- la rétribution et la rémunération d'apprentissage,
- les primes et les suppléments de salaire,
- le temps de travail,
- les congés,
- les primes exceptionnelles,
- la formation continue,
- l'embauche après apprentissage.

Les conventions collectives sont un complément important aux lois existantes. Les lois fixent uniquement les normes minimums. Les conventions collectives doivent toujours être meilleures que les dispositions légales. Seuls les membres du syndicat ont droit aux prestations de la convention collective.

D

DGB

Cette abréviation signifie « Deutsche Gewerkschaftsbund » c.-à-d. « Confédération allemande des syndicats ». Outre IG Metall, sept autres syndicats y sont organisés. Nous nous engageons ensemble au niveau interprofessionnel pour de meilleures conditions de travail et de vie.

DISCRIMINATION

La discrimination est la pénalisation ou le dénigrement de personnes individuelles ou de groupes en raison de caractéristiques réelles ou supposées – comme, par exemple, l'origine, la couleur de peau, le sexe ou l'orientation sexuelle. Presque un quart des apprenti(e)s issu(e)s de l'immigration ont été pénalisé(e)s ou discriminé(e)s une fois durant leur formation. C'est un chiffre excessivement élevé. Mais le nombre réel de cas est certainement encore plus élevé.



CHRISTINA BÄUERLE

23 ANS, REPRÉSENTANTE DES JEUNES ET DES APPRENTIS, STUTTGART

Mon ultime conseil pour un bon commencement

C'est super intéressant et excitant que de commencer cette nouvelle phase. C'est un environnement tout nouveau – avec un nouveau lieu de travail, de nouveaux collègues

et de nouvelles tâches. Détends-toi et prends les choses comme elles viennent, sans stress. Car, enfin, ce jour-là, tous sont nouveaux et encore sans expérience. Je pense que c'est important d'essayer d'être le plus ouvert et sincère possible. Pose des questions quand tu en as. Mon expérience m'a montré que c'est ainsi qu'on progresse le plus et que l'on entre en contact avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques directs.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis devenue directement membre d'IG Metall quand j'ai commencé ma formation parce que je trouve cela important de s'engager pour continuer à avoir d'aussi bonnes conditions de travail. Et celles-ci sont aussi bonnes uniquement parce que depuis longtemps déjà des collègues se sont organisé(e)s au sein d'IG Metall et ont lutté pour cela. C'est super de pouvoir participer activement à l'organisation de l'entreprise. Le paritarisme et la démocratie dans l'entreprise sont un bien précieux.

As-tu déjà essayé des remarques idiotes en raison de ton origine, de la couleur de ta peau, de ton sexe ou de ton orientation sexuelle ? Si c'est le cas, contacte absolument le comité d'entreprise, tes représentants des jeunes et des apprentis ou le bureau local IG Metall. Nous sommes à tes côtés.

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Ce sont la carte d'impôt (« Lohnsteuerkarte »), le certificat de travail et la carte d'assuré social. Veille à que l'on te rende tes documents de travail si tu venais à changer de lieu d'apprentissage.

DOSSIER PERSONNEL

Ton dossier personnel contient toutes les informations concernant ta carrière au sein de l'entreprise : de ta candidature jusqu'aux avertissements ou à la description des tâches en passant par ton contrat. Tu peux consulter ton dossier personnel à tout moment. Si, par exemple, ton/ta supérieur(e) hiérarchique t'a donné un avertissement, consulte ton dossier pour savoir si celui-ci y est vraiment consigné. Ou bien : tu as officiellement contesté une notation scolaire ? Alors, cette contestation doit être enregistrée dans ton dossier personnel. En cas de problèmes : consulte ton dossier personnel avec un(e) membre des représentant des jeunes et des apprentis/in (JAV) ou un(e) membre du comité d'entreprise.

DROIT DE RECOURS

Ton plan de formation n'est pas respecté ? Tu n'es pas d'accord avec ta notation scolaire ou tu as reçu un avertissement injustifié ? Tu as le droit de te plaindre. Si tu as le sentiment d'avoir été pénalisé(e) ou traité(e) incorrectement, ton employeur est tenu d'examiner la validité de ta plainte et de t'en communiquer le résultat. S'il te donne raison, c'est à lui de tirer les choses au clair. Mais tu as également le droit de te plaindre directement auprès des représentants des jeunes et des apprentis ou du comité d'entreprise. Ceci est bien souvent le meilleur choix vu que les « plaintes collectives » peuvent mieux te protéger contre les représailles. Car,

dans ce cas, c'est tout le personnel qui porte plainte par la voix du comité d'entreprise. Ceci permet d'écarter les personnes individuelles de la ligne de mire et de mettre l'employeur sous pression.

DURÉE DE LA FORMATION

Normalement, ta formation s'achève à la date stipulée dans ton contrat d'apprentissage ou quand tu réussis l'examen final. Dans certains cas, toutefois, elle peut être écourtée ou prolongée. Si tu passes ton examen plus tôt que prévu, ton contrat d'apprentissage se termine quand tu réussis l'examen final. Si tu échoues à l'examen, ta formation se prolonge automatiquement jusqu'à l'examen de rattrapage, mais d'un an au maximum.

DURÉE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

En général, les études de licence durent de trois à quatre ans. Si tu veux y ajouter un master, il te faut compter avec un à deux ans de plus.

E

ECTS

Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) a pour but de faciliter la reconnaissance des crédits acquis par les étudiants à l'étranger. Les crédits ECTS ne sont pas des notes, ils sont attribués en plus.

Ils aident à mesurer les heures totales de travail des étudiants : en général, ce sont 30 points de crédit qui sont attribués par semestre. Un point de crédit correspond à une charge de travail de 30 heures de présence aux cours et de travail personnel. Si on transpose ceci sur le temps prévu par le règlement d'études (trois à quatre ans) dans le cas de la licence, cela

signifie que tu as acquis, au moins, 180 et, au plus, 240 ECTS. Dans le cas du master, il faut 60 à 120 autres ECTS. Ton nombre de points est automatiquement indiqué dans le relevé de prestations dès que tu as terminé un module.

ÉGALITÉ DES DROITS

Notre principe est : les mêmes droits pour toutes et tous. Ainsi, nous engageons contre la discrimination et le racisme, pour l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes durant la Journée de l'égalité salariale et participons à la Marche des fiertés pour l'égalité des droits des homosexuels, des transsexuels et des intersexuels. L'intégration des collègues issu(e)s de l'immigration et l'inclusion des personnes handicapées nous tiennent également à cœur.

EMBAUCHE APRÈS APPRENTISSAGE

Qu'est-ce qui se passe après la formation ? L'embauche après apprentissage est réglementée par la loi uniquement dans le cas des représentant(e)s des jeunes et des apprentis (JAV). Mais il existe des conventions collectives dans de nombreux secteurs. Les conventions collectives d'IG Metall stipulent les délais pour annoncer les intentions d'embauche après apprentissage et les différentes règles minimales – de six mois à l'embauche à durée indéterminée. Seul en tant que membre du syndicat IG Metall, tu as droit aux prestations de la convention collective.

ENTREPRISE FORMATRICE – FORMATEUR (TRICE)

L'entreprise formatrice est l'entreprise dans laquelle tu travailles. Là, des formatrices et des formateurs veillent à ce que tu acquières toutes les aptitudes et connaissances requises pour ta profession. Il te faut, pour cela, être adapté « sur le plan personnel et professionnel » (loi sur la formation professionnelle). L'entreprise est donc tenue de former de manière appropriée les formatrices et formateurs et de les libérer de leurs obligations professionnelles pour la durée de la formation.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En tant qu'apprenti(e), tu es tenu(e) de fréquenter un établissement d'enseignement professionnel. Cela signifie que ton entreprise doit t'exempter pour la durée de fréquentation de l'établissement d'enseignement professionnel. Les heures de cours sont entièrement comptées comme du temps de travail. Cette exemption s'applique aux cours, pauses comprises, et aux trajets entre ton entreprise et l'établissement d'enseignement professionnel. Si les cours commencent avant 9 heures, tu n'es plus tenu(e) d'aller d'abord sur ton lieu de travail. Et, une fois par semaine, pour toutes les personnes de moins de 18 ans : si la durée des cours est supérieure à cinq heures, tu n'as ensuite plus besoin de retourner dans l'entreprise. De telles réglementations peuvent également s'appliquer aux personnes de plus de 18 ans si ton entreprise est liée à l'une de



DANA NONN

21 ANS, REPRÉSENTANTE DES JEUNES ET DES APPRENTIS, HAMBURG

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Ne te laisse pas impressionner par l'employeur. Renseigne-toi sur tes droits et fais-les valoir.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis devenue membre parce que j'ai reçu du soutien à tous les niveaux au sein d'IG Metall. Le syndicat te protège face aux décisions arbitraires des employeurs et peut te conseiller sur tous les sujets. De plus, au sein d'IG Metall, on fait la connaissance de nombreuses et, surtout, sympathiques personnes.

nos conventions collectives ou si le comité d'entreprise a passé des accords correspondants.

Si tu as des questions ou des problèmes : contacte les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité d'entreprise ou ta section locale IG Metall.

ÉTUDES AVEC ENFANT

C'est un véritable défi d'organisation pour les parents qui ont un enfant et qui font des études. Tu as droit à recevoir une aide de l'État ainsi que financière.

Dans certaines écoles supérieures, les jeunes parents reçoivent des facilités individuelles pouvant s'écarter du règlement officiel d'examen. De nombreuses écoles supérieures ont leurs propres crèches ou une garde d'enfants. Autrement, tu as droit à une assistante maternelle.

Si tu perçois une aide à la formation, tu peux faire une demande d'aide supplémentaire pour la garde des enfants. Les jeunes parents ont également droit aux allocations familiales et à l'allocation parentale. Dans le cas d'une formation en alternance, ils ont aussi droit au congé parental. Quoi qu'il en soit, nous te recommandons de te faire conseiller personnellement le plus tôt possible.

Voir aussi : protection de la maternité, congé parental, apprentissage avec un enfant

EQUAL PAY DAY (JOURNÉE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE)

Le savais-tu ? En Allemagne, les femmes gagnent, en moyenne, encore 21 pour cent de moins que leurs collègues masculins. Ceci est dû, notamment, au fait que, proportionnellement, il y a peu de femmes qui occupent des postes de direction, qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel et que ce sont plus fréquemment elles qui se font mettre en disponibilité professionnelle, en particulier, parce que ce sont elles qui s'occupent généralement de l'éducation des enfants. En partie aussi, les

femmes gagnent moins que les hommes pour le même travail. Il y a chaque année une journée de l'égalité salariale dont le but est d'attirer l'attention sur ces injustices. Il s'agit toujours de la journée jusqu'à laquelle les femmes travaillent sans rémunération chaque année. Cette injustice doit prendre fin. En tant que jeunesse IG Metall, nous exigeons la même rémunération pour le même travail – pour toutes et tous.

Pour plus d'informations : www.equalpayday.de

EUROPE/UNION EUROPÉENNE

L'histoire de l'Europe est l'histoire de la guerre. C'est seulement avec le processus d'unification européenne, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, que la perspective d'une coexistence pacifique prit forme. Nous profitons, aujourd'hui, dans l'Union européenne (UE) de l'ouverture des frontières, de la paix et de la liberté de circulation. Nous pouvons vivre et travailler où nous voulons.

Toutefois, il existe de grandes différences entre les États membres en termes de puissance économique et de protection sociale. En tant que syndicat IG Metall, nous militons avec nos collègues dans toute l'Europe pour l'équité contre le démantèlement du système social. Pour la solidarité au lieu de la concurrence. Pour une existence heureuse pour toutes et tous.

EXAMEN FINAL

Examen durant la formation

EXAMEN DURANT LA FORMATION

Les apprentis ont deux examens à passer : l'examen intermédiaire et l'examen final. L'examen final peut également être divisé en deux parties qui ont lieu à deux dates différentes. L'examen intermédiaire sert à contrôler ton degré de formation. Pour certaines professions, le résultat de ton examen intermédiaire compte également pour ta note finale. Tu es admis à passer l'examen final uniquement si tu as :

- terminé ta formation,
- passé l'examen intermédiaire (examen final, 1^{ère} partie),

- rempli complètement ton livret d'apprentissage.

Pour être admis à passer la seconde partie de l'examen final, tu dois avoir pris part à la première partie – indépendamment du résultat. Si tu es très bon, tu peux également demander à passer l'examen final avant la date prévue. Si tu dois répéter l'examen final, la durée de la formation se prolonge en conséquence.

EXAMEN MÉDICAL

Tu as moins de 18 ans ? Tu dois te faire examiner par un médecin avant de commencer ta formation et présenter un certificat médical à ton employeur. Le second examen médical aura lieu à la fin de ta première année de formation. Il sert à s'assurer que ta formation ou certaines tâches ne sont pas néfastes à ta santé. Ici aussi, du dois te faire remettre un certificat médical par ton médecin. Certaines entreprises requièrent que le médecin du travail fasse l'examen médical. Attention : le deuxième examen médical doit avoir lieu, au plus tôt, au bout de neuf mois et, au plus tard, au bout de douze mois. Pour des raisons de protection des données, il ne faut communiquer le nom d'aucune maladie à l'employeur. Pour toi, l'examen médical est gratuit.

F

FACEBOOK

Tu es également actif/active dans un réseau social comme Facebook, Instagram ou autre ? Alors, fais attention ! Aujourd'hui, il est courant que l'employeur contrôle aussi les candidat(e)s et les employé(e)s à l'aide de Google. Des photos de soirées endiablées ? Des cancans sur le chef ? La révélation d'informations internes à l'entreprise ? Ce ne sont pas de bonnes idées.

Publie le moins possible d'informations personnelles. Les querelles privées ou les problèmes de couple n'ont rien à faire sur la place publique virtuelle. Il vaut mieux que tu paramètres ton profil comme « privé » afin que seuls tes amis puissent savoir ce que tu fais.

Et sache bien qu'Internet n'oublie rien. Les photos, les vidéos et les textes : une fois qu'ils



CHRISTOPH SOPHA

20 ANS, FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE DOMAINE DU GÉNIE MÉCANIQUE, LENGERICH

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Créer des réseaux ! Tout réseau composé de nombreux étudiants facilite considérablement les études. C'est beaucoup plus difficile si tu fais cavalier seul. Dans les groupes, les faiblesses individuelles sont compensées parce que

chaque personne a d'autres forces. Le mieux est de participer aux réunions de premier semestre pour faire connaissance le plus rapidement possible avec les autres étudiants. En même temps, c'est bien aussi d'entrer en contact avec des étudiants plus anciens. Ils connaissent souvent les particularités des professeurs, peuvent vous donner des conseils ou vous fournir du matériel pouvant vous aider.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis membre d'IG Metall parce que je sais, de ma propre expérience, que chaque employé ne trouve pas les mêmes conditions. Les conditions de travail dans l'entreprise où je fais ma formation sont bonnes. Mais j'ai également déjà travaillé dans des entreprises où les conditions de travail étaient mauvaises. Comme je trouve cela injuste, je suis devenu membre d'IG Metall. Car, ensemble avec IG Metall, nous avons la possibilité d'imposer de bonnes conditions de travail dans toutes les entreprises. En outre, j'aime prendre part aux manifestations d'IG Metall et y rencontrer des personnes sympathiques.

sont sur Internet, ils y restent. Au fait, nous, de la jeunesse IG Metall, sommes également sur Facebook. Et nous serions heureux si tu nous accordais un « J'aime » :

www.facebook.com/igmetalljugend

FACILITATION DE LA VIE FAMILIALE

Il nous tient à cœur que tu aies un travail facilitant ta vie familiale, car le travail ne doit pas contrecarrer ton planning familial. C'est pourquoi nous négocions, dans nos conventions collectives, un bon aménagement du temps de travail et continuons à travailler pour une meilleure compatibilité entre profession et famille.

FORMATION CONTINUE

Ta formation continue nous tient à cœur. Nous proposons différents séminaires pour cela. Si tu prévois d'autres degrés de qualification après ta formation ou tes études, alors notre magazine « La formation continue » est exactement ce qu'il te faut. Ce magazine t'informe sur les prestations de la convention collective, les salaires de départ ainsi que sur les modèles de financement et de temps de travail pour les qualifications et les formations continues. Nous t'indiquons des voies te permettant de devenir maître, technicien(ne), agent commercial spécialisé, diplômé(e) en gestion, pédagogue ou formateur(trice). Tu trouveras, en outre, toutes les informations importantes sur comment passer tes diplômes scolaires et étudier sans baccalauréat. Tu obtiendras le magazine de la formation auprès de ta section locale IG Metall. Pour plus d'informations : www.igmetall-jugend.de

FONDATION HANS BÖCKLER (BOURSE D'ÉTUDES)

Tu étudies et es actif/active au niveau politico-syndical ou socio-politique ? Peut-être que la bourse de la Fondation Hans Böckler est exactement ce qu'il te faut... En tant que boursier(ère), tu reçois une aide mensuelle correspondant au montant de l'aide à la formation plus un forfait de coûts d'études pouvant aller jusqu'à 300 €. De plus, il y a une aide pour les séjours à l'étranger et les cours de langue, un encouragement à faire des stages professionnels et

participer à des séminaires intéressants. Les futur(e)s boursières et boursiers sont choisi(e)s lors de plusieurs cycles de candidatures au cours desquels ils/elles ont un entretien avec un(e) professeur de confiance durant la procédure syndicale. La Fondation Hans Böckler (www.boeckler.de) t'informera sur les documents à remettre et ce dont tu dois, en outre, tenir compte.

FORMULAIRES D'ÉVALUATION

Contrôle des objectifs de l'apprentissage

FORMATION EN ALTERNANCE

La formation en alternance allie les phases théoriques dans une école supérieure, une université professionnelle ou une université à des phases de formation pratique en entreprise ou à une formation en entreprise. Pour cela, tu conclus un contrat avec l'entreprise et tu as les mêmes droits et obligations que les autres employés dans ton entreprise. Les représentants des jeunes et des apprentis et le comité d'entreprise sont également compétents dans ton cas. Tu peux les élire ou poser ta propre candidature.

FRAIS DE LOGEMENT

Les apprentis peuvent recevoir une aide au logement dans le cadre de l'aide à la formation professionnelle (BAB). Tu peux faire une demande d'aide à la formation pour tes études ; elle comprend un forfait de logement. Toutefois, de nombreux étudiant(e)s suivant une formation en alternance gagnent trop pour avoir droit à l'aide à la formation. En général, ni les étudiant(e)s ni les apprenti(e)s n'ont droit à l'allocation logement. Tu peux faire une demande d'allocation logement auprès de ta commune uniquement quand tu n'as plus droit à l'aide à la formation (p. ex. : si tu as plus de 30 ans) ou à l'aide à la formation professionnelle (p. ex. : si tu fais une deuxième formation). Si tu as des questions, adresse-toi au comité d'entreprise, aux représentants des jeunes et des apprentis ou à ta section locale IG Metall.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Depuis 2014, il n'y a plus de frais de scolarité pour les premières études que l'on fait dans une école supérieure. Il en est autrement dans les établissements privés : si tu dois payer des frais de scolarité pour ta formation en alternance, il doit être stipulé dans ton contrat de travail si l'entreprise se charge de ces frais. Tu dois veiller à savoir, dès le début, ce qui s'applique dans ton cas en lisant attentivement ton contrat ou en consultant ton comité d'entreprise ou les représentants des jeunes et des apprentis si quelque chose n'est pas clair.

FRAIS DE TRANSPORT

Nous sommes d'avis que, d'une manière générale, les frais de transport liés à la formation doivent être à la charge de l'entreprise. Mais ceci n'est malheureusement pas partout le cas. Toutefois, dans certaines entreprises, le comité d'entreprise et les représentants des jeunes et des apprentis ont conclu des accords d'entreprise à ce sujet. Renseigne-toi si tu peux aussi en profiter. Dans le cas contraire, tu peux faire valoir, dans ta déclaration d'impôts, les trajets pour aller à l'établissement d'enseignement professionnel et au travail comme frais professionnels.

FUMER

Tu fumes ? En principe, tu es autorisé(e) à fumer uniquement dans des zones spécifiques et uniquement durant les pauses réglementaires. Toutefois, il existe des conventions collectives dans certaines entreprises qui prévoient de brèves pauses. Tu peux aussi en profiter pour fumer – si tu ne peux pas y résister. Renseigne-toi auprès du comité d'entreprise. Quoi qu'il en soit, fais preuve d'égards envers tes collègues non-fumeurs.

G

GRÈVE

Notre moyen de pression le plus fort est de retenir notre force de travail, c.-à-d. de faire grève. En Allemagne, le droit de grève est ancré dans la loi fondamentale et s'applique également aux apprenti(e)s. Toutefois, il est permis de faire grève uniquement quand il s'agit de négociations salariales. Seules les grèves



KATRIN WIESER

19 ANS, ÉLECTRONICIENNE POUR MACHINES ET INSTALLATIONS, RUHSTORF

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Ne jamais perdre son sang-froid ! Généralement, au début d'une nouvelle phase de vie, on a tendance à stresser. C'est au cours des premiers jours, semaines et mois que

tu apprendras tous les détails importants concernant ta formation et tes études. Tu as suffisamment de temps pour te préparer à faire face à tous les défis et pour les surmonter facilement. Qui va doucement, va sûrement !

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis membre d'IG Metall parce que je ne connais aucun autre réseau dans lequel autant de cohésion et de travail en groupe sont appréciés et réels. En outre, grâce à IG Metall, j'ai déjà pu faire de très nombreuses expériences professionnelles ainsi que personnelles qui seront très profitables pour mon avenir. Je ne peux pas m'en laisser. :)

d'avertissement sont autorisées durant les négociations en cours. Elles servent à faire pression sur les employeurs. Si les négociations échouent, nous pouvons, en tant que syndicat, appeler à faire une grève « normale ». Dans ce cas, nos membres reçoivent de notre part une aide financière à la grève.

GROSSESSE

Tu es enceinte ? Alors, tu dois maintenant faire particulièrement attention à ton bébé – ton employeur y est également tenu. Il lui est interdit de te donner du travail difficile physiquement ou toute autre tâche dangereuse pour la santé. Si ton médecin estime que ta grossesse est menacée, il/elle prononcera une interdiction de travailler. Malgré cette interdiction de travailler, tu continues à avoir droit à ta rémunération d'apprentissage ou à ton salaire.

Voir aussi : protection de la maternité, congé parental, apprentissage avec un enfant, études avec enfant

H

HARCÈLEMENT MORAL

On te harcèle et on t'agresse ? Tes collègues te traitent comme si tu n'existais pas ? On te donne toujours les tâches les plus ingrates à faire ? Des rumeurs circulent sur ton compte au sein de l'entreprise ? Tes supérieurs hiérarchiques se moquent de toi devant les autres ? Ce genre de choses et d'autres encore sont du « harcèlement moral ». Le harcèlement moral n'est pas une peccadille mais de la violence psychologique au lieu de travail. Que tu sois directement victime de harcèlement moral ou que tu connaisses des collègues qui en sont victimes : tu dois faire quelque chose contre cela. Les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité d'entreprise ou ton bureau local IG Metall te conseilleront et t'aideront.



MARCEL KOBERSTEIN

19 ANS, ÉLECTRONICIEN EN TECHNIQUES D'EXPLOITATION, DINGOLFING

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Commencer une formation est un défi. Au début, il faut s'y habituer mais ça change vite. Sois toujours ponctuel et demande quand tu ne comprends pas quelque chose.

Informe-toi qui sont tes interlocuteurs que tu pourras consulter en cas de problèmes. Dans la plupart des cas, ce sont les représentants des jeunes et des apprentis. Discute avec tes collègues car c'est toujours bien de nouer de nouveaux contacts. Profite du début de ton avenir, travaille de manière engagée, fiable et intéressée ; cela en vaut la peine.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

En tant que représentant des jeunes et des apprentis, IG Metall est mon interlocuteur le plus important. Il me soutient en permanence dans mon travail. Grâce à IG Metall, j'ai appris à prendre des responsabilités et aussi que l'on peut venir à bout de toutes les situations les plus difficiles. Avec IG Metall, j'ai participé à de nombreux séminaires et actions et fais des expériences qui m'ont marqué en tant que personne. L'un des plus grands moments fut la grève d'avertissement des apprenti(e)s où j'ai eu l'occasion de parler au nom de la jeunesse.

HARCÈLEMENT SEXUEL

De nombreuses femmes (parfois aussi des hommes) sont victimes de harcèlement sexuel au lieu de travail. Que ce soit une approche corporelle non sollicitée, des attouchements sexuels ou des remarques déplacées – il s’agit de transgressions qui peuvent avoir des conséquences juridiques. Donc, signale-le quand tu as vent de tels cas. Et si tu es directement concerné(e) : prends ton courage à deux mains et demande de l’aide. Seulement ainsi il sera possible d’exiger des coupables qu’ils rendent des comptes et de protéger les autres.

HEURES D’ABSENCE

Les heures d’absence correspondent communément à toutes tes absences de la place d’apprentissage : arrêt de travail, exemptions et absences non justifiées. Trop d’heures d’absence peuvent menacer ton admission à l’examen final et, donc, le succès de ta formation.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Si ton employeur veut que tu fasses des heures supplémentaires, il doit d’abord demander l’approbation du comité d’entreprise. Les heures supplémentaires que tu fais, doivent aller dans le sens de la formation. En outre, il doit être convenu une compensation correspondante en temps libre. Si tu as moins de 18 ans, tu ne dois pas faire d’heures supplémentaires. Seule exception : tu veux avoir un jour de libre entre un jour férié et une fin de semaine et souhaites le récupérer à l’avance – alors tu peux faire seulement une demi-heure en plus par jour.

INCLUSION

Les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie sociale. C’est ce que signifie le terme « inclusion ». Les personnes handicapées doivent pouvoir travailler et apprendre de manière tout à fait normale dans les entreprises et les établissements de formation. C’est ce que IG Metall requiert déjà depuis très longtemps. Malheureusement, l’Allemagne est en retard par rapport au niveau international : il y a encore des établissements d’éducation spécialisée et de nombreux obstacles dans la vie de tous les jours. Également à l’avenir, il nous faudra nous engager pour sauvegarder les intérêts des personnes handicapées. Nous, comme aussi ton comité d’entreprise, sommes joignables à tout moment si tu rencontres des problèmes d’inclusion ou de discrimination au sein de ton entreprise.

INDUSTRIE 4.0

L’économie se trouve au seuil de la quatrième révolution industrielle. Après la force motrice à vapeur, la fabrication en grande série, l’utilisation de l’électronique et du numérique arrive maintenant la production numérique en réseau entièrement automatisée. À la jeunesse IG Metall, nous voulons façonner ce changement historique de l’industrie au profit de tous les employé(e)s – afin que personne ne soit laissé pour compte.

INTÉGRATION

« Intégration » signifie participation des minorités à la vie sociale. Car toutes les personnes doivent pouvoir s’épanouir librement dans notre société en fonction de leur aptitudes et possibilités. L’intégration est un processus qui

exige un effort de la part de toutes et tous. Il s'agit de trouver un moyen de vivre en coexistence, de développer des valeurs et des normes communes et de garantir la participation de toutes et tous.

J

JAV

Représentants des jeunes et des apprentis

JOURNÉE CONTRE LA GUERRE

L'agression de la Wehrmacht contre la Pologne en 1939 est commémorée chaque 1^{er} septembre depuis 1966. Ce fut le début de la Seconde Guerre mondiale. Au fait, c'est le DGB qui initia cette journée du souvenir et de la commémoration. Notre mot d'ordre : plus jamais le fascisme !

JOUR OUVRABLE

Durant un jour ouvrable, il est possible de travailler sans restrictions légales. C'est le cas tous les jours de la semaine – sauf le dimanche et les jours fériés. En principe, les jours du lundi

au samedi sont donc considérés comme des jours ouvrables. Il faut les distinguer des jours ouvrés. En principe, la loi sur la protection des jeunes au travail régleme la semaine de cinq jours pour toutes les personnes de moins de 18 ans.

JOURNÉE DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DU NATIONAL-SOCIALISME

Chaque année, le 27 janvier, nous commémorons les victimes du national-socialisme. Seulement depuis 1996, ce jour est une journée commémorative légale. Elle commémore la libération du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz en janvier 1945. Ce jour-là, des cérémonies commémoratives ont lieu dans toute l'Allemagne, entre autres aussi une célébration principale au Bundestag allemand.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

La Journée mondiale de lutte contre le sida a lieu chaque année le 1^{er} décembre. Cette journée a été initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des Nations Unies. Le but de cette journée est la sensibilisation au VIH et la solidarité avec les personnes contaminées par le VIH et les malades du sida qui sont, aujourd'hui encore, victimes de discrimination. Le symbole de cette journée est un ruban rouge.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

La Journée internationale des femmes est fêtée chaque année le 8 mars, et ce depuis plus



VICTORIA VIVIEN KOLCZAK

19 ANS, ÉLECTRONICIENNE EN TECHNIQUES D'AUTOMATISATION, BRUNSWICK

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Le fait de nouer des contacts et des amitiés dès le début te facilitera l'entrée en matière et le travail quotidien. On peut se soutenir mutuellement, s'entraider quand on a des questions ainsi que pour apprendre.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Mon grand frère m'avait montré, déjà avant que je commence ma formation, qu'un syndicat ne peut être que bénéfique. Grâce à lui, je peux promouvoir des modifications au sein de l'entreprise, participer activement à l'organisation et améliorer les conditions de travail. Il n'est pas possible d'obtenir autant de choses quand on est seul qu'ensemble avec un syndicat. Pour moi, c'était donc déjà clair que j'allais devenir membre d'IG Metall dès le début de ma formation.

de 100 ans. Lors d'une conférence, en 1910, la socialiste Clara Zetkin s'était prononcée en faveur de son introduction. Elle est née comme journée de combat pour l'égalité des droits et le droit de vote des femmes. Jusqu'ici, des progrès ont été faits. Mais, malheureusement, on ne peut toujours pas parler d'une égalité totale des droits. Par exemple, les femmes gagnent encore moins que leurs collègues masculins (Journée de l'égalité salariale). C'est injuste. Et c'est pourquoi nous disons : pour l'égalité totale des droits ! Et ceci chaque jour, car notre année a 365 journées des femmes.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

Le 1^{er} mai est la Journée internationale des travailleurs. Ce jour-là, les travailleuses et travailleurs du monde entier manifestent pour leurs droits et fêtent les succès obtenus en luttant. En Allemagne, le 1^{er} mai est un jour férié rémunéré.

JOURS OUVRÉS

Les jours ouvrés sont tous les jours durant lesquels on travaille effectivement. Le plus souvent, une semaine de travail est composée de cinq jours ouvrés – généralement, du lundi au vendredi. Il ne faut pas les confondre avec les jours ouvrables. Cette différence est importante dans le cadre de la réglementation légale sur les congés.

L

LICENCE

Le premier diplôme que tu peux recevoir à l'université, dans une école supérieure ou un institut universitaire de technologie est normalement la licence. La durée régulière d'études de licence est de trois à quatre ans. Pendant

ces études, tu accumules 180 à 240 ECTS. Pour le diplôme, il te faut rédiger un travail portant sur un thème sur lequel tu t'es penché scientifiquement. Après la licence, tu peux faire des études poussées pour obtenir un master.

LICENCIEMENT/DÉMISSION

Toute démission est soumise à des règles. Durant la période d'essai, tu peux démissionner du jour au lendemain. Dans ce cas, tu n'es pas non plus tenu d'indiquer un motif.

Il en va de même pour ton entreprise.

Après la période d'essai, il faut toujours indiquer un motif : pour que ton employeur puisse maintenant te licencier, il faut que tu commettes une erreur grave, p. ex., voler ou être souvent absent sans justification.

De même, si tu décides d'arrêter ta formation après la période d'essai ou d'en commencer une autre, tu es tenu de le faire par écrit et d'en indiquer le motif. Il y a un délai de quatre semaines à respecter. Quoi qu'il en soit : en cas de démission/licenciement, consulte toujours les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité d'entreprise ou ta section locale IG Metall.

LIVRET D'APPRENTISSAGE

Tu dois noter dans ton livret d'apprentissage tout ce que tu as fait durant la formation. Il sert à prouver que ton entreprise a suivi le plan de formation. Mieux vaut s'en tenir à la vérité : tu as uniquement fait du rangement pendant huit semaines ? Alors note-le dans ton propre intérêt. Car, au plus tard, au moment de l'examen intermédiaire et de l'examen final, tu devras présenter ton livret d'apprentissage. Si tu venais à échouer à l'examen, le livret permettrait de déterminer si cela relevait de toi ou bien si la qualité de la formation que tu as suivie était insuffisante. Au fait : en règle générale, tu as le droit de mettre à jour le livret d'apprentissage durant le temps de travail. L'entreprise est tenue de te fournir gratuitement ce livret.

LOI FÉDÉRALE SUR LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE (BAFÖG)

La loi fédérale sur la promotion de l'apprentissage (« BAFöG ») régit l'aide financière dans le cadre de la formation scolaire et étudiante. L'objectif de cette loi est de permettre à tous les jeunes – indépendamment de leur situation sociale et économique – de suivre une formation répondant à leurs aptitudes et intérêts.

Le taux maximum est actuellement de 735 € par mois. Le montant que tu pourras percevoir dépend de plusieurs facteurs. La procédure de demande auprès du service des aides à la formation est assez compliquée, mais cela en vaut la peine. Toutefois, les revenus de la plupart des étudiants suivant une formation en alternance sont probablement trop élevés pour permettre de demander une aide supplémentaire. Tu trouveras plus d'informations sur les conditions requises et la manière de déposer ta demande à l'adresse : www.bafög.de

LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (BBIG)

Les questions fondamentales de ta formation sont régies par la loi sur la formation professionnelle : tes droits et tes obligations en tant qu'apprenti(e) ainsi que les droits et obligations de la personne chargée de te former.

LOI SUR LA PROTECTION DES JEUNES AU TRAVAIL (JARBSCHG)

Tu as moins de 18 ans ? Alors les dispositions de la loi sur la protection des jeunes au travail s'appliquent dans ton cas, que tu fasses une formation, un stage professionnel ou quelque chose de similaire et indépendamment de la durée et du lieu de ton travail. La loi sur la protection des jeunes au travail veille à ce que ton développement physique, mental et spirituel ne soit pas menacé ou altéré par le travail. Établissement d'enseignement professionnel, travail en équipes, de nuit et à la tâche, travail dangereux, heures supplémentaires, congés et plus encore : il y a des dispositions particulières pour les adolescents. Cela vaut la peine de connaître les règles appropriées car beaucoup d'entreprises tentent de les contourner. Cette loi doit être affichée dans chaque entreprise.

LOI SUR L'ORGANISATION DES ENTREPRISES (BETRVG)

Quand le comité d'entreprise a-t-il le droit de participer aux décisions ? De quels droits jouissent les représentants des jeunes et des apprentis ? Qui a le droit de voter ? Qui peut poser sa candidature ? La loi sur l'organisation des entreprises répond à ces questions. C'est la base légale du paritarisme démocratique, pratiquement la loi fondamentale de l'entreprise.



SERHAT CÖRTGEN

24 ANS, REPRÉSENTANT DES JEUNES ET DES APPRENTIS, RÜSSELSHEIM

Mon ultime conseil pour un bon commencement

La chose la plus importante est que la profession t'intéresse. Si ce que tu fais te plaît, alors la formation sera plus facile. Informe-toi donc auparavant sur la profession que te souhaites

apprendre. Et également sur l'entreprise où tu veux suivre cette formation. Mon conseil : cherche une entreprise qui a une convention collective et où il y a une organisation forte pour défendre tes intérêts. On entend souvent dire que « se former est un rude métier ». Mais seulement faire du rangement et le café ne fait pas partie des contenus de la formation. C'est pourquoi je conseille à chacun et chacune de s'impliquer. Personnellement, je suis actif comme représentant des jeunes et des apprentis et m'y engage à défendre les intérêts de mes collègues et les miens.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Avec ses conventions collectives, IG Metall veille à ce que la rémunération soit correcte et nous protège surtout durant la formation. L'embauche après apprentissage et la rémunération d'apprentissage sont également fixés dans la convention collective. Ceci permet à chacun(e) de planifier en toute sécurité son avenir. Il est important que, surtout, les jeunes s'organisent au sein d'IG Metall.

M

MARCHE DES FIERTÉS (CSD)

Chaque été, dans toute l'Allemagne, il y a des défilés du Christopher Street Day. Ces manifestations commémorent les émeutes de Stonewall qui eurent lieu en 1969 à New York. Des homosexuels et des transgenres s'y défendirent contre le harcèlement policier permanent et protestèrent, en même temps, contre la marginalisation et la discrimination quotidiennes. Depuis les années 70, des défilés ont également lieu en Allemagne.

Si, en raison de ton identité ou de ton orientation sexuelle, tu es victime de discrimination ou de harcèlement moral, adresse-toi aux représentants des jeunes et des apprentis, à ton comité d'entreprise ou au bureau local IG Metall.

MASTER

Les études de master te permettent d'approfondir les connaissances acquises durant les études de licence. Elles durent d'un à deux ans. Pour pouvoir faire des études de master, il te faut poser de nouveau ta candidature après avoir passé ta licence avec succès. Si tu veux, tu peux également changer d'école supérieure. Il est, en outre, possible de faire des études de master dans une autre discipline. Si tu souhaites donc changer de cursus, renseigne-toi exactement sur les conditions requises. Car les universités et les écoles supérieures/instituts universitaires de technologie peuvent fixer eux-mêmes les conditions d'admission.

MOYENS DE FORMATION

Il s'agit de tous le matériel, les outils et les vêtements dont tu as besoin pour ta formation. L'entreprise est tenue de couvrir entièrement les frais qui en résultent. Qu'il s'agisse de livres spécialisés, d'une calculatrice de poche ou de la preuve d'apprentissage.



JULIA WILLMS

22 ANS, FORMATION COMME MÉCANICIENNE INDUSTRIELLE, DORTMUND

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Reste toi-même et ne perds pas ton sang-froid ! Nous sommes tous des personnes et devons nous comporter

en conséquence, c.-à-d. en faisant preuve de respect. Sois ouvert à tout ce qui est nouveau.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Parce que je peux apporter mes idées et être active soit en tant que personne de confiance, soit en tant que membre du comité d'entreprise, soit – comme dans mon cas – en tant que représentante des jeunes et des apprentis. De plus, les employé(e)s, les apprenti(e)s et les étudiant(e)s suivant une formation en alternance ont, généralement, peu de droit de codécision dans le travail quotidien. C'est différent dans les entreprises où il y a des personnes de confiance, des membres du comité d'entreprise et des représentants des jeunes et des apprentis ! Les employé(e)s peuvent s'adresser à nous et nous parler de leurs problèmes. Nous sommes là pour défendre les opinions et les droits des employé(e)s.

N

NAZIS

... nous ne les aimons pas du tout et ils n'ont pas de place chez nous.

NON REÇU

C'est ce qui est écrit au bas de l'examen qui, pour ainsi dire, a mal fini. Mais si c'est le cas, ce n'est pas la fin du monde. Ne te laisse pas abattre ! Considère cela comme une seconde chance : tu n'avais peut-être pas eu suffisamment de temps pour te préparer. Peut-être que tu n'étais pas en forme ce jour-là. Ça sera sûrement mieux la prochaine fois.

NUMÉRISATION

Industrie 4.0

O

OBLIGATION AU SECRET

En tant qu'apprenti(e) ou assistant(e) auxiliaire, tu ne dois divulguer aucun secret de fabrication ou commercial. Ce peut être, par exemple, des listes de clients, des prix internes ou du savoir-faire technique. En fait, toutes les informations que seul un petit cercle de personnes connaît. Il importe peu comment tu t'es procuré ces informations (au travail ou de manière privée). Tout ce qui peut nuire à ton entreprise ou à sa réputation est tabou. Mais également ton

employeur est tenu au secret. Personne n'a le droit de parler de ta situation personnelle ou de choses similaires.

OCCUPATION ACCESSOIRE

Si tu as une occupation accessoire, tu es tenu(e) d'en informer ton employeur. Il peut s'y opposer uniquement si tu veux travailler chez la concurrence directe ou si cette occupation accessoire influe sur ta profession principale. Des clauses dans le contrat d'apprentissage comme, p. ex., « Il est interdit d'accepter une occupation accessoire » n'ont aucune validité. En principe, l'occupation accessoire ne doit pas non plus enfreindre la loi sur la protection des jeunes au travail ni la loi sur la durée du travail.

Tu as droit au salaire minimum légal avec l'occupation accessoire. Mais attention : dans certaines circonstances, tu es tenu(e) de payer les impôts et les charges sociales. Car ta rémunération d'apprentissage et la rémunération de ton occupation sont comptées ensemble

ORDRES

Les ordres de tes formateurs(trices) et de ton employeur sont incontournables – tant qu'ils vont dans le sens de ta formation. D'autres personnes aussi peuvent être autorisées à te donner des ordres, par exemple, le/la collègue responsable de la sécurité du travail. Tous les ordres n'ayant rien à voir avec ta formation n'ont pas à être acceptés.

P

PARITARISME

Ce qui est naturel dans la politique devrait également l'être dans l'économie : la démocratie. Le paritarisme signifie que les employés d'une

entreprise peuvent également décider quels sont leurs intérêts. Et c'est bien comme ça. Car ce sont eux qui sont concernés en premier quand de nombreuses modifications ont lieu au sein d'une entreprise.

PARLEMENT DES ÉTUDIANTS

AStA et comités estudiantins

PAUSES

Pour les personnes de moins de 18 ans : si ton temps de travail quotidien est compris entre quatre heures et demi et six heures, tu as droit à faire une pause minimum de 30 minutes. Quand ce sont plus de six heures, tu as droit à 60 minutes de pause. Les pauses peuvent être distribuées comme tu le souhaites mais elles doivent être au moins de 15 minutes à la fois. Une pause est obligatoire, au plus tard, au bout de quatre heures et demi. C'est ce que la loi sur la protection des jeunes au travail prévoit.

Si tu es majeur, la loi stipule qu'il faut faire une pause de 30 minutes quand le temps de travail est de l'ordre de six à neuf heures et une pause de 45 minutes quand il est supérieur à 9 heures par jour. Personne ne doit travailler plus de six

heures d'affilée sans pause. Ceci correspond aux normes minimums légales. Les conventions collectives ou les accords d'entreprise contiennent souvent de meilleures réglementations.

PERSONNES DE CONFIANCE

Les personnes de confiance d'IG Metall sont élues parmi les membres d'IG Metall de l'entreprise. Elles font la liaison avec IG Metall et défendent les intérêts de nos membres. En outre, elles nomment les candidat(e)s d'IG Metall pour le comité d'entreprise. Les adolescent(e)s, les apprenti(e)s et les étudiant(e)s suivant une formation en alternance peuvent également devenir des personnes de confiance.

PLAN-CADRE DE FORMATION

Il existe, pour chaque profession reconnue, un plan-cadre de formation défini par la loi. Il indique comment ta formation est organisée du point de vue du temps et des contenus. Cela signifie qu'il indique ce que tu dois apprendre et quand. Ce plan te permet de contrôler que tout ce que tu apprends fait bien partie de ta formation. Il doit t'être remis au début de la formation. Si tu ne l'as pas reçu, parles-en avec les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité



ANDRE BECKER

26 ANS, ÉTUDES D'ÉLECTROTECHNIQUE, KAISERSLAUTERN

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Ne pas se faire trop de soucis et accepter simplement toute nouvelle tâche. Au début, on a tous tendance à trop stresser – moi aussi. On ne veut pas se tromper, seulement faire bonne impression. Mais, normalement, le stress ne sert à rien. Le fait de commencer une nouvelle formation ou de nouvelles études est quelque chose de particulier que tu dois apprécier. De nombreuses impressions et expériences t'attendent ; et tu feras la connaissance de nouvelles

personnes intéressantes. Une nouvelle phase de ta vie commence pour laquelle tu t'es fixé un objectif : obtenir ton diplôme. En général, ce diplôme est une chose d'avenir ; tu le passeras seulement dans trois à quatre ans. C'est pourquoi chacun devrait faire face aux nouvelles tâches de manière courageuse et en apprécier au mieux chacune des étapes.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Être membre d'un syndicat signifie pour moi plus que manifester tous les deux ans pour une augmentation de salaire. Pour moi, la solidarité et la volonté absolue de lutter pour des valeurs et une vie meilleure sont essentielles. La période quand j'étais représentant des jeunes m'a particulièrement marqué. La cohésion, le fait de hausser le ton quand, selon nous, quelque chose ne va pas et le fait d'agir ensemble ont fortifié le sens politique que j'ai en moi et m'ont encouragé à garder mes convictions. C'est pourquoi IG Metall me prête non seulement une oreille mais me donne aussi une voix. Une voix qui, avec des personnes organisées qui partagent les mêmes idées que moi, devient plus forte. Une telle voix ne se fait pas seulement entendre mais elle fait également bouger les choses.

d'entreprise ou ta section locale IG Metall. Au fait : tu trouveras ici un récapitulatif de tous les plans-cadres de formation : www.bibb.de

PLAN DE FORMATION

Le plan de formation t'est remis au début de la formation. Ton entreprise y décrit comment se déroulera concrètement ta formation. Donc, combien de temps tu passeras dans l'atelier de formation et dans chacun des départements et ce que tu y apprendras. Du premier au dernier jour. Si tu ne reçois pas de plan de formation ou s'il n'est pas respecté, adresse-toi aux représentants des jeunes et des apprentis ou au comité d'entreprise.

PÉRIODE D'ESSAI

Est-ce que tu as choisi la formation qui te convient ? Le travail te plaît ? Est-ce que la formation correspond à ce que tu t'imaginais ? As-tu les qualités requises ? C'est pour pouvoir répondre à ces questions qu'il y a la période d'essai. Elle doit être, au moins, d'un mois et de quatre mois au maximum. Durant cette période, tu peux résilier, à tout moment, ton contrat d'apprentissage – sans avoir à indiquer de motifs ni à respecter un quelconque délai. Mais ceci est également vrai pour ton employeur.

POINTS DE CRÉDIT

ECTS

PREUVE D'APPRENTISSAGE

Livret d'apprentissage

PROBLÈMES FINANCIERS

Bien que les apprenti(e)s et les étudiant(e)s suivant une formation soient rémunéré(e)s, il arrive parfois qu'ils soient à court d'argent. Heureusement, il existe plusieurs possibilités pour obtenir une aide financière de l'État : pour les apprenti(e)s, il y a l'aide à la formation professionnelle ; pour les étudiant(e)s faisant une formation en alternance, il y a l'aide à la formation « BAFöG » ; pour les étudiant(e)s et la qualification professionnelle, il y a des bourses.

PROBLÈMES PSYCHIQUES

Toute formation/formation en alternance peuvent produire un certain stress et une certaine pression. À tel point que cela peut parfois entraîner des phobies ou d'autres problèmes psychiques. Si ceux-ci prennent le dessus que tu ne puisses plus t'en débarrasser, il est alors préférable de demander de l'aide. Renseigne-toi auprès du comité d'entreprise ou des représentants des jeunes et des apprentis pour savoir qui propose de l'aide psychologique. Ils sont tenus à tenir ta demande confidentielle. Il y a également bien souvent dans les universités et les écoles supérieures un conseil psychologique pour étudiant(e)s. Au fait, en cas de problèmes scolaires ou sociaux, tu peux demander à obtenir des aides spéciales : aides d'accompagnement à la formation.

PROMOTION DE LA FORMATION D'AVANCEMENT PROFESSIONNEL (AUFSTIEGS-BAFÖG)

Souhaites-tu devenir maître, technicienne ou



DIJLE DEMIREL

21 ANS, REPRÉSENTANTE DES JEUNES ET DES APPRENTIS, SALZGITTER

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Informe-toi directement auprès des représentants des jeunes et des apprentis sur tes droits comme apprenti(e) ou étudiant(e) suivant une formation en alternance. Essaie d'être actif et profite des possibilités qui existent comme, par exemple, participer à des séminaires de formation comme « Jeunesse 1 ».

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis membre d'IG Metall parce que je suis fermement convaincue que seule l'union fait la force – en particulier, dans une grande entreprise. Et c'est ce sentiment de solidarité que je retrouve au sein d'IG Metall.

agent commercial spécialisé ? Si tu as achevé ta formation avec succès, tu peux demander à obtenir une aide financière pour cela. Il existe, à cet fin, la loi sur la promotion de la formation d'avancement professionnel (« Aufstiegs-BAföG »). Cette loi prévoit que tu as droit à une allocation alimentaire, c'est-à-dire une allocation de subsistance sans intérêts et/ou un prêt à faible taux d'intérêts. Tu peux également profiter d'un crédit avantageux pour financer les frais de formation et d'examen jusqu'à un montant de 15 000 €. Normalement, ce sont les services municipaux pour la promotion de la formation qui sont compétents (arrondissements et villes-arrondissements). Tu trouveras de plus amples informations sur ce sujet ainsi que des exemples de calcul sur le site Web officiel du Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche : www.aufstiegs-bafog.de

PROMOTION PROFESSIONNELLE

Comment puis-je avancer professionnellement ? Renseigne-toi auprès de tes collègues, d'IG Metall, du comité d'entreprise, des représentants des jeunes et des apprentis, des chambres ou des conseillers(ères) du travail et de l'emploi de l'Agence fédérale de l'emploi. Pour de plus amples informations sur tes chances d'avancement, tu peux consulter les « Blätter für Berufskunde » auprès de l'Agence de l'emploi ou les commander auprès de celle-ci.

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

En tant que future ou jeune mère, la loi te garantit une protection particulière. En général, tu ne peux pas être licenciée entre le début de la grossesse et la fin du quatrième mois après l'accouchement. La période de maternité commence, en principe, six semaines avant la naissance et s'achève huit semaines après l'accouchement. Durant cette période, tu n'as pas le droit de travailler. Toutefois, tu continues à percevoir ta rémunération complète.

Voir aussi : congé parental, apprentissage avec un enfant, études avec enfant

PROTECTION JURIDIQUE

Parfois, il n'y a pas d'autre possibilité que d'intenter une action en justice contre son employeur. En raison d'un licenciement injustifié ou parce que l'entreprise enfreint le règlement d'apprentissage. Mais les actions en justice coûtent cher. En tant que syndiqué, tu as automatiquement une protection juridique pour tout ce qui touche à ton contrat de travail ou d'apprentissage. Nous prenons en charge tes frais d'avocat et tes frais judiciaires. La protection juridique pour les membres d'IG Metall s'applique à tous les domaines concernant la vie professionnelle. Informations en ligne : www.igmetall.de

R

RACISME

Si tu entends des insultes racistes, des slogans nazis ou similaires, intervient et/ou adresse-toi aux instances de représentation et de délégation ou à IG Metall. Les personnes qui insultent nos collègues en raison de leur origine, de leur couleur de peau ou de leur religion n'ont aucun droit à recevoir notre solidarité. Ton employeur doit créer un bureau des plaintes que les employés peuvent contacter en cas de discrimination.

REFUGEES WELCOME

Des millions de personnes sont en fuite dans le monde entier : à cause des guerres et de la faim. Nous sommes en faveur d'un droit d'asile humain et d'une solidarité sans frontières et souhaitons la bienvenue à tous les réfugiés. Nos collègues apportent bénévolement leur soutien, dans toute l'Allemagne, à toutes les personnes réfugiées et s'engagent pour une intégration juste des réfugiés sur le marché du travail. Dans cet esprit : refugees welcome !

RÈGLEMENT D'APPRENTISSAGE

Il existe un règlement d'apprentissage spécifique pour chaque profession. Celui-ci décrit la durée et le contenu de ta formation. Il est joint à ton plan de formation.

RÈGLEMENT RELATIF À L'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR (AEVO)

Les entreprises ne sont pas toutes habilitées à former du personnel et ce n'est pas chaque employé de ton entreprise qui peut devenir ton formateur. L'AEVO prévoit que tes formateurs(trices) passent un examen particulier prouvant qu'ils/elles disposent de l'aptitude requise aux fonctions de formateur. Car même quand quelqu'un a de bonnes connaissances dans son domaine spécifique, cela ne signifie pas qu'il/elle soit capable de les enseigner correctement.

RÉMUNÉRATION D'APPRENTISSAGE

La rémunération d'apprentissage est ton salaire durant la formation. Demande, de préférence, aux représentants des jeunes et des apprentis, au comité d'entreprise ou à ton syndicat à combien s'élève cette rémunération. Le montant du paiement dépend de l'année de formation dans

laquelle tu te trouves, du lieu où est située ton entreprise et dans quel secteur tu travailles. La rémunération d'apprentissage est versée chaque mois. Ton entreprise est tenue de te payer, au plus tard, le dernier jour du mois en cours. Lorsque tu es malade, cette rémunération t'est versée jusqu'à la sixième semaine de ta maladie. Ensuite, la caisse d'assurance maladie te verse des indemnités de maladie.

REPRÉSENTANTS DES JEUNES ET DES APPRENTIS (JAV)

Les représentants des jeunes et des apprentis défendent les intérêts des apprentis et adolescents dans l'entreprise. Leur rôle est de veiller à ce que les lois, les conventions collectives et les accords d'entreprise concernant les apprentis soient respectés. La base légale à cela est la loi sur l'organisation des entreprises. Les représentants des jeunes et des apprentis sont également les bons interlocuteurs si quelque chose ne va pas avec ta formation, quand tu as besoin d'un conseil, d'aide ou de soutien ou tu as des idées permettant d'améliorer la situation de la formation. Ils veillent sur la qualité de ta formation et sur ton embauche après ta



VIVIAN HENKE

20 ANS, FORMATION COMME AGENT TECHNICO-COMMERCIAL, Y COMPRIS BACHELOR OF ARTS, BERLIN

Mon ultime conseil pour un bon commencement

Les revers ne doivent pas te désarçonner ! Les études exigent beaucoup de chacun(e) et cela peut tout à fait se produire que tu ne répondes pas immédiatement à tes propres attentes. L'important est de persévérer et de continuer à croire en toi. Un moyen peut être d'utiliser le réseau de la classe. Il est beaucoup plus profitable de se conforter mutuellement que de se laisser contrarier par des faiblesses. Il peut aussi arriver que, dans les phases pratiques, tu te

retrouves dans un département qui, d'emblée, ne te plaît pas beaucoup. Probablement, que chaque apprenti(e) a déjà connu ça au moins une fois au cours de sa formation. Ce qui, à ce moment-là, semble être quelque chose comme la fin du monde est en réalité seulement une partie infime de ta formation. Dans un tel cas, tu peux toujours te confier aux représentants des jeunes et des apprentis. De plus, tu ne dois pas négliger complètement ta vie privée. Dans les phases difficiles d'examen, il est normal de ne plus aller au sport ou au restaurant en soirée. Mais ce sont précisément la famille et les amis qui apportent du réconfort quand on est stressé du quotidien.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis devenue membre d'IG Metall parce qu'il propose une grande palette de programmes de formation et de séminaires qui m'aident lors du travail quotidien ou de ma formation/mes études. En outre, le syndicat est une communauté d'aide et de cohésion. L'employeur s'organise, donc il est temps que nous aussi, en tant qu'employé(e)s, nous formions une unité serrée et forte. En particulier, dans les périodes de turbulences économiques et politiques comme en ce moment, il est important d'avoir un partenaire fort à ses côtés qui lutte pour nos intérêts.

formation. Les représentants des jeunes et des apprentis sont élus pour deux ans. Toutes celles et tous ceux âgés de moins de 25 ans peuvent se faire élire. Seuls les adolescents de moins de 18 ans et les apprenti(e)s et les étudiant(e)s faisant une formation en alternance jusqu'à 25 ans sont autorisés à voter. Il faut au moins cinq personnes ayant le droit de voter pour procéder à l'élection des représentants des jeunes et des apprentis.

RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook

RUPTURE CONVENTIONNELLE

La rupture conventionnelle régit la résiliation à l'amiable de tout contrat de travail. Mais attention : l'Agence fédérale de l'emploi considère cela comme une démission. Dans ce cas, la personne est pénalisée par des délais d'attente avant de pouvoir percevoir des indemnités de chômage. Comme pour tous les contrats, il est conseillé ici aussi que tu consultes les représentants des jeunes et des apprentis, ton comité d'entreprise ou ta section IG Metall.

S

SALAIRE MINIMUM

Ce fut un long combat. Mais le 1^{er} janvier 2015, il est finalement entré en vigueur : le salaire minimum légal. C'est un grand succès car il crée une plus grande sécurité pour les employé(e)s. Maintenant, il s'agit de le faire adapter régulièrement vers le haut. Malheureusement, les apprenti(e)s dans le sens de la loi sur la formation professionnelle (BBiG) et les étudiant(e)s suivant une formation en alternance dans la phase pratique sont exclu(e)s, jusqu'ici, du salaire minimum.

SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Conformément à la loi sur la formation professionnelle, tu peux effectuer une partie de ta formation à l'étranger. Le séjour à l'étranger est considéré comme faisant partie de la formation professionnelle s'il va dans le sens de la formation. La durée totale est, cependant, limitée. Les représentants des jeunes et des apprentis ou ton comité d'entreprise te fourniront plus d'informations sur le sujet.

Également dans le cadre de la formation en alternance, il est possible de séjourner à l'étranger. Renseigne-toi auprès de ton école supérieure pour en connaître les possibilités. Le programme européen Erasmus+ permet de séjourner dans tous les pays européens. Pour plus d'informations : www.erasmusplus.de

SÉMINAIRES

Le savoir permet de comprendre. Autrement dit : toute formation est un bien précieux. Nous luttons chaque jour pour que tu disposes de plus de temps et d'argent pour te consacrer à ta formation. Et IG Metall est l'un des plus grands organismes de formation de la République fédérale d'Allemagne. Nos séminaires traitent des sujets les plus différents : de la rhétorique aux questions politiques en passant par sur ce qu'il faut savoir sur les stratégies d'apprentissage et l'insertion professionnelle. Au fait : en général, nos membres peuvent y prendre part gratuitement. Et le clou dans tout ça : tu n'as même pas besoin de prendre des congés. Dans de nombreux Länder, tu as droit à un congé de formation.

SYNDICATS

L'union fait la force. Quand l'ensemble des employé(e)s s'unissent pour faire valoir leurs revendications, leurs chances de réussite sont bien plus grandes que quand chacun(e) fait cavalier seul. Uniquement ensemble, il est possible d'imposer de meilleures conditions et temps de travail, plus de places d'apprentissage et des salaires plus élevés. Nous te soutenons de manière concrète également avec des informations, des conseils ou une protection juridique si cela est nécessaire.

T

TEMPS DE TRANSPORT

Le temps qu'il te faut chaque jour pour aller à l'entreprise où tu suis la formation et retourner à la maison est malheureusement considéré chose privée. L'entreprise n'est pas tenue de le compter comme temps de formation ou de travail et/ou de le rémunérer. Sauf s'il l'est stipulé autrement dans la convention collective ou dans un accord d'entreprise.

Mais le trajet de l'établissement d'enseignement professionnel à l'entreprise où tu suis la formation ou vice versa fait partie du temps de travail et doit être compté comme tel.

TEMPS DE TRAVAIL

Tu as moins de 18 ans ? Tu ne peux pas travailler plus de huit heures par jour et de quarante heures par semaine – en vertu de la loi.

Tu as plus de 18 ans ? Si tu n'as pas de chance, tu devras travailler 48 heures par semaine, dans certains cas exceptionnels voire même jusqu'à 60 heures par semaine. Il est interdit de faire plus d'heures, mais il est possible d'en faire moins : l'une de nos conventions collectives s'applique à de nombreuses entreprises, c'est-à-dire que tes collègues ont imposé des temps de travail plus courts, conjointement avec IG Metall.

TEMPS PARTIEL POUR LA FORMATION

Depuis de nombreuses années, nous militons fermement, en tant que syndicat IG Metall, en faveur de meilleurs modèles de formation continue des employés. La qualification personnelle en fait également partie. Nous voulons que tu ais suffisamment de temps et d'argent pour affronter tes rêves professionnels. Et nous pouvons présenter un premier grand succès : depuis 2015, il existe, dans toute l'Allemagne, des réglementations sur les salaires durant le temps partiel pour la formation dans l'industrie métallurgique et électrique. Elles permettent, entre autres, aux apprentis à la croisée des chemins entre formation et profession de conclure un accord individuel de formation dans lequel sont spécifiées l'exemption et la rémunération pour la formation professionnelle continue. Il existe, pour cela, différents modèles. Renseigne-toi, de préférence, auprès de



MORITZ ENGELS

**24 ANS, MEMBRE DU COMITÉ D'ENTREPRISE,
DORTMUND**

Mon ultime conseil pour un bon commencement

C'est très important d'avoir, dès le début, l'objectif bien en mire. Pour être certains que votre formation se déroulera de manière parfaite, vous devez appuyer sur le champignon dès le début, être ponctuels et rester vous-mêmes. Et un bon climat relationnel avec les collègues rend la formation plus facile et divertissante.

Pourquoi je suis membre d'IG Metall

Je suis un membre convaincu d'IG Metall parce que je ne peux pas m'imaginer la vie en entreprise sans un puissant syndicat. Nous travaillons étroitement avec IG Metall chez Thyssenkrupp et obtenons, chaque année, de bons accords qui rendent notre travail plus agréable. Mais ça marche uniquement si nous sommes nombreux. Dans nos sites, tous les apprenti(e)s sont membres d'IG Metall.

ton comité d'entreprise, des représentants des jeunes et des apprentis ou de ta section locale IG Metall.

TEST DE DÉPISTAGE DE DROGUE

Certaines entreprises requièrent de la part des candidat(e)s et de leurs employé(e)s qu'ils/elles se soumettent à des tests de dépistage de drogue. La plupart de ces tests sont utilisés pour dépister le cannabis ou l'ecstasy. Mais des tests servant à dépister d'autres substances sont également possibles. Le test de dépistage de drogue est une violation aux droits de la personnalité protégés par la loi fondamentale. C'est pourquoi nous refusons ces interventions dans la sphère privée. Si ton entreprise requiert que tu te soumettes à un tel test, contacte ton comité d'entreprise, tes représentants des jeunes et des apprentis ou ta section IG Metall.

TRAVAIL À LA TÂCHE

Le travail à la tâche est un travail dont la rémunération est basée sur le nombre de pièces produites ou d'opérations effectuées : il faut fournir un rendement minimum donné dans un temps donné. Le travail à la tâche est extrêmement fatiguant et est donc aussi lié à des risques particuliers pour la santé. Les femmes enceintes, les adolescents de moins de 18 ans et les apprentis ne sont donc pas autorisés à travailler à la tâche.

TRAVAIL EN ÉQUIPES

Certaines entreprises pratiquent le travail en équipes. Si tu as moins de 18 ans, la loi sur la protection des jeunes au travail autorise le travail en équipes jusqu'à 23 h 00. Il doit toujours y avoir douze heures libres entre la fin de la journée de travail et le début de la journée suivante de travail.

Si tu as plus de 18 ans, tu as droit à, au moins, onze heures libres entre deux équipes. Ceci correspond aux normes minimums légales. Il est fort probable que les dispositions de la convention collective qui s'applique pour toi soient meilleures. En outre, il y a de

nombreuses autres spécifications en ce qui concerne le travail en équipes. Informe-toi auprès des représentants des jeunes et des apprentis, de ton comité d'entreprise ou de ta section locale IG Metall.

TRAVAIL DE NUIT

Le travail de nuit est, en principe, autorisé dans le cas des apprentis majeurs. Si tu as moins de 18 ans, tu ne peux pas travailler entre 20 h 00 et 6 h 00. Il y a, toutefois, une exception : dans le cas du travail en équipes, les adolescents peuvent travailler jusqu'à 23 h 00. Mais ceci uniquement s'ils ne doivent pas reprendre le travail ou les cours à l'établissement d'enseignement professionnel avant 9 h 00.

TRAVAUX DANGEREUX

En tant qu'adolescent(e) (de moins de 18 ans), tu ne dois pas faire de travaux dangereux, à moins d'être surveillé(e). Mais que signifie ici « dangereux » ? Par exemple, tout ce qui présente un risque d'accident ou qui peut porter atteinte à ta santé : la chaleur extrême, le froid ou l'humidité. Ceci vaut également pour les radiations, le bruit et les produits chimiques. Si être confronté à des situations dangereuses ou à des matières dangereuses fait partie de ta formation, tu dois travailler uniquement sous la surveillance d'une personne possédant une expérience avérée avec ces sources de risques.

U

UTILISATION PRIVÉE DES MOYENS DE COMMUNICATION DE L'ENTREPRISE

Puis-je aussi utiliser l'ordinateur de service ou le téléphone de travail à des fins privées ? Il n'est pas possible de répondre à cette question d'une manière générale. Si ton employeur

t'interdit formellement toute utilisation privée, tu dois respecter cette décision. S'il ne l'a pas fait, il s'agit d'un flou juridique. Bien souvent, cela dépend de la fréquence et de la durée de l'utilisation privée. Une chose est claire : il est interdit de se rendre sur des sites illégaux (p. ex. : les services de partage de fichiers musicaux).

Le mieux est de te renseigner auprès de ton comité d'entreprise ou des représentants des jeunes et des apprentis afin de savoir si, durant le temps de travail, tu peux contrôler rapidement les nouveaux messages sur Facebook ou donner rendez-vous à ta meilleure amie par téléphone sans que cela n'ait de conséquences négatives pour toi.

VIOLENCE

Heureusement, la violence n'est plus chose courante, mais tout de même : de la simple tape à la bonne raclée en passant par la claque – tout châtiment corporel des adolescents en entreprise est interdit. De même que le harcèlement sexuel.

VISITE MÉDICALE

Examen

V

VÊTEMENTS

Vêtements de travail

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Que ce soient les lunettes de protection, les gants ou les bottes de sécurité, l'employeur est tenu de te payer intégralement tous les vêtements de protection dont tu as besoin pour effectuer ton travail. En vertu de la loi. Seuls les vêtements de travail « normaux » sont à ta charge. Il existe des accords dans certaines entreprises qui prévoient que ces frais sont également à la charge de l'employeur. Informe-toi donc auprès des représentants des jeunes et des apprentis. Peut-être que de telles règles existent aussi dans l'entreprise où tu travailles. Éventuellement, tu pourras déduire ces dépenses en vêtements de travail de tes impôts.

MENTIONS LÉGALES

IG Metall Vorstand
Ressort Junge IG Metall
Wilhelm-Leuschner-Straße 79
60329 Frankfurt am Main

Conception et texte

IG Metall Jugend en collaboration avec
goldenbogen. politische kommunikation

Traduction

Übersetzungsbüro Engin GmbH

Design

4S Design

Photos

Titre : cydonna/photocase.com

© Juin 2018

Avec le soutien du Ministère fédéral de la
famille, des personnes âgées, de la condition
féminine et de la jeunesse (BMFSFJ).

Gefördert vom Bundesministerium für Familie,
Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ).